



ANNEXE 1

FICHE ACTION 1 – CLASSES DE DÉCOUVERTES

Domaine : éducatif

Nom de l'action : Classes de découvertes

Objectifs de l'action :

- permettre des apprentissages pédagogiques en lien avec le socle des compétences,
- favoriser l'autonomie et le vivre ensemble,
- inciter à la découverte de nouveaux lieux.

Moyens de l'action :

Moyens humains : un chargé de mission tourisme social (1 ETP)

Moyens matériels et logistiques : bureau, informatique et téléphonie

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) : CAF 21, Jeunesse au plein air, Comités d'entreprises, Conseil Régional, coopératives scolaires, ...

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) :

Nom de l'action : séjours éducatifs

Description de l'action : aides au départ en classes de découvertes pour les familles ayant un enfant scolarisé dans un établissement du premier degré dijonnais.

La Ligue de l'Enseignement, dans sa mission de complémentarité avec l'école, organise des voyages scolaires et des classes de découvertes.

Il s'agit de permettre aux élèves des écoles de Dijon de participer à des activités, dans le cadre scolaire, les ouvrant sur leur environnement, par des voyages et des sorties thématiques.

C'est donc en toute conformité avec les textes que la Ligue répond à la demande des écoles pour l'organisation de ces voyages et sorties en réel travail de complémentarité avec les chefs d'établissements et les enseignants.

Les sorties scolaires proposées par la Ligue et son comité d'Accueil peuvent se décliner de plusieurs manières, sur un ou plusieurs jours.

Les séjours sont bâtis en collaboration directe avec l'enseignant en matière pédagogique, sur le choix du site, du mode de transport et sur l'hébergement. De plus en plus de demandes nécessitent une personnalisation du projet et il est constaté une diminution de la durée des séjours. Des rencontres avec les Inspecteurs de l'Education Nationale de circonscription puis avec les directeurs d'écoles, sont organisées.

De nouveaux séjours sont en cours de réalisation dans le cadre d'un partenariat avec l'USEP sur des « classes sportives ».

Des propositions concrètes visant à proposer des projets de séjours innovants seront faites ainsi que des propositions de transport moins polluantes et plus économiques. Il est en effet constaté une demande plus forte de séjours en proximité (30% dans le Doubs ou le Jura) ainsi qu'une nouvelle proposition d'activités en lien, par exemple, avec l'environnement et le développement durable ou « savoir nager » et en proximité des centres d'hébergement.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Ligue de l'Enseignement a repris en gestion directe la gestion du centre d'hébergement de Chaux Neuve (25). Cette exploitation de proximité (1h30 de trajet depuis Dijon) permet l'organisation de séjours personnalisés aux projets des établissements. Ce centre est labellisé « classe environnement » par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté. L'offre d'activités liée à cette thématique s'est étoffée. Un.e animateur.trice environnement est présent.e sur le centre afin d'encadrer les temps d'activités. Le nombre d'élèves dijonnais accueillis durant ces trois dernières années s'est développé et le prévisionnel 2025 envisage la poursuite de cette croissance.

La Ville finance les classes de découvertes à hauteur de 25 % du prix du séjour hors transport.

Une communication conjointe sur les classes de découvertes, avec la Ville de Dijon et les opérateurs complémentaires de l'école, sera mise en place à destination des écoles de la Ville et de façon plus ciblée pour les QPV.

Dates ou périodes de l'action : durant la période scolaire

Lieu(x) de déroulement de l'action : ensemble du territoire national

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

- enfants de maternelles et primaires (3 à 12 ans) dépendant d'un établissement scolaire du premier degré situé à Dijon

Tarifs pratiqués :

Ils dépendent du lieu, de la durée des séjours et des activités.

La participation de la Ville de Dijon, qui est déduite de la facture adressée aux écoles, correspond à 25% du coût du séjour hors transport, ce qui réduit sensiblement le montant de la participation des familles.

Partenaires :

- CAF 21
- Jeunesse au Plein Air 21
- Comité d'entreprise

- Conseil Régional BFC

Critères d'évaluation :

- Nombre de séjours réalisés
- Types de séjours réalisés
- Nombre de participants, de journées-enfants
- Age des participants
- Etablissements scolaires concernés
- Bilan qualitatif des établissements scolaires
- Fidélisation des séjours

Budget prévisionnel annuel de l'action : 237 000 € pour 2025, 238 000 € pour 2026 et 239 000 € pour 2027

Participation financière de la Ville : Subvention calculée chaque année sur la base de 25 % du coût des séjours hors transport qui se sont déroulés la saison scolaire N-1